

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 37
Pouvoirs : 11
Absent : 2

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
Mme SOW
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

14 Cœur de Ville - Cession de la véranda liée au local commercial sis 38 avenue Jules Uhry

■ **Rapport de présentation :**

Mohamed AÏT MESSAOUD, Conseiller Municipal

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, l'EPFLO accompagne depuis plusieurs années la Commune dans une action de restructuration d'ilot et de renforcement du linéaire commercial sur l'avenue Jules Uhry.

Dans ce cadre, l'EPFLO a fait l'acquisition de l'immeuble cadastré section XA n°46 d'une contenance de 129m² sis 38 avenue Jules Uhry en face de la gare. Ce bien dit « Le Chalet » comprend un local commercial en rez-de-chaussée à usage anciennement de bar/restaurant, des chambres individuelles dans les étages et un grenier non-aménagé sous comble. Une véranda d'environ 40m² avait été ajoutée en prolongement du bar-restaurant édifée sur le domaine public communal. L'ensemble est en très mauvais depuis le départ du dernier exploitant.

M. DIRIL, restaurateur déjà implanté sur le territoire, a exprimé sa volonté d'acquérir l'immeuble en vue de sa réhabilitation pour y installer un nouveau restaurant. Il sollicite également l'acquisition de la véranda y attenante propriété de la commune qui constitue un élément essentiel à son activité.

Un accord a été trouvé avec M. DIRIL pour l'acquisition du bien cadastré section XA n°46 aux conditions de rachat fixées par l'EPFLO.

En vue de permettre la cession de l'emprise de la véranda, le conseil municipal a prononcé son déclassement du domaine public communal. Puis, par un avis en date du 2 avril 2024, le conseil municipal a autorisé la cession de ce bien à M. Correia, géomètre-expert, cette emprise à céder a été évaluée à 6.800 euros. Le bien a une surface de 39 m².

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 06/06/2024
Document d'arpentage n°1749W du 30 avril 2024
Immatriculée section XA n°413 pour 39 m²
ID : 060-216001743-20240606-14_DEL_CM030624-DE

Par avis en date du 26 janvier 2024, le Domaine a estimé la valeur de ce bien de la commune à 6.800 euros. Par courrier en date du 29 avril 2024, M. Eric DIRIL a confirmé sa volonté d'acquérir ce bien dans ces conditions.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 2 avril 2024,
Vu l'avis du Domaine en date du 28 février 2024,
Vu le document d'arpentage n°1749W du 30 avril 2024,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 14 mai 2024,
Considérant l'intérêt pour la commune que représente la cession de ce bien pour permettre la réalisation de ce projet d'installation d'un nouveau restaurant en cœur de Ville face à la gare,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Commune au profit de M. Eric DIRIL, ou d'une société à constituer à cet effet dont M. DIRIL sera le représentant, du bien sis 38 avenue Jules Uhry cadastré section XA n°413 pour 39 m² au prix de 6.800,00 euros.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : d'autoriser le dépôt par l'acquéreur de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet.

Article 5 : d'autoriser l'acquéreur à effectuer ou à faire effectuer sur le bien cédé toutes les opérations préalables, diagnostics et études de sol nécessaires à la réalisation de son projet.

CREIL, le

06 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Mariline DUHIN

La secrétaire de séance

